

23 jan 2025 -10:29

Quatrième rapport fédéral sur l'environnement 2019-2023

Le quatrième rapport fédéral en matière d'environnement est prêt. Ce rapport fait un état de lieux sur les politiques réalisées durant la période 2019-2023 et dégage des perspectives pour la prochaine législature.

Conformément à la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement, les rapports fédéraux sur l'environnement sont préparés tous les 4 ans par les administrations fédérales, sous la coordination de la DG Environnement du SPF Santé publique. Le texte envoyé aujourd'hui au Parlement est dédié aux politiques environnementales mises en œuvre au niveau fédéral durant la période 2019-2023. Prochainement, un second document, couvrant la même période mais ciblé spécifiquement sur l'état du milieu marin, sera remis au parlement.

Le bilan de la politique fédérale de l'environnement 2019-2023

Le rapport analyse l'efficacité des politiques environnementales dans les domaines prioritaires suivants :

- Climat et ozone : Afin d'atteindre l'objectif de 2030 par rapport à 2005 fixé pour notre pays au niveau européen en termes de réduction des émissions dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quota (les secteurs du bâtiment, du transport, de l'agriculture, des déchets et autres), des politiques et mesures supplémentaires et renforcées sont aussi nécessaires au niveau fédéral en plus du niveau régional. Cette contribution est indispensable pour mettre la Belgique sur la voie vers la neutralité climatique en 2050. En plus des mesures fédérales spécifiques d'adaptation au changement climatique, il importe d'accorder une plus grande attention politique et des ressources budgétaires suffisantes à son intégration dans les politiques sectorielles. Bonne nouvelle cependant au sujet des substances destructrices de la couche d'ozone : grâce à l'action internationale, leurs émissions mondiales ont quasiment été éliminées.
- Biodiversité : Plusieurs initiatives et stratégies nationales ont été lancées, comme la stratégie nationale belge sur les pollinisateurs 2021-2030. Mais avec des chiffres montrant qu'un tiers des espèces d'abeilles et de papillons disparaissent, il est urgent de prendre des mesures supplémentaires.
- Modes de production et de consommation durables : Les performances de la Belgique sont supérieures à la moyenne européenne en matière d'utilisation circulaire des matériaux. Différents appels à projets et plusieurs initiatives législatives ont été préparés durant cette période, afin d'accélérer la transition vers une économie circulaire. Mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour réduire la consommation de matières premières.
- Mobilité et transports : Des mesures ont été prises pour renforcer les alternatives à l'automobile et améliorer le transport des marchandises par train. Les émissions dans le transport routier restent cependant supérieures à celles de 1990 (au lieu de baisser).
- Énergie : Bien que l'énergie éolienne en mer de Nord ait connu un développement important, des améliorations sont encore nécessaires pour le renforcement de la capacité de l'énergie éolienne.
- Nucléaire : Une vigilance constante reste essentielle pour la gestion des déchets nucléaires.

- Environnement et santé : De très nombreuses initiatives ont été lancées. Cependant, les polluants continuent d'affecter la santé publique, en particulier à cause de la pollution de l'air et de l'exposition à des produits chimiques dangereux.

Conclusions et recommandations

La plupart des indicateurs montrent que l'état de l'environnement continue à se détériorer, en particulier dans les domaines du climat et de la biodiversité. Bien que des mesures aient été prises, leur mise en œuvre reste souvent incomplète ou retardée.

Pour que l'autorité fédérale respecte tous les objectifs en matière de développement durable des Nations-Unies, il est nécessaire de renforcer les politiques, de suivre plus étroitement les indicateurs environnementaux et de maintenir un engagement ambitieux en matière de protection de l'environnement.

En outre, il est impératif que :

- La Belgique continue à jouer un rôle significatif avec ses partenaires internationaux, notamment dans le cadre des accords climatiques et de biodiversité. Une attention particulière doit être portée aux pays les moins avancés.
- La transition vers une économie circulaire et la lutte contre la pollution des substances chimiques soient accélérées.
- La transition soit juste et inclusive, garantissant que personne ne soit laissé de côté.

Ces efforts, combinés à une coordination renforcée entre les niveaux de pouvoir fédéral et régional, permettront à la Belgique de se positionner comme un acteur clé dans la lutte contre les défis environnementaux mondiaux tout en assurant un avenir durable pour ses citoyens.

Le rapport complet peut être consulté sur [Le rapport fédéral sur l'environnement | SPF Santé publique.](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be